



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROTALIER

Nombres de membres 11
En exercice 11
Présents 11

Séance du 02 Mai 2024

Date de la Convocation

19/04/2024

Date de l'affichage

03/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le deux Mai
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUTTER, Maire :

Objet de la délibération

Echange de terrains entre la
Commune et la SCI LABET

Présents : BOUTTER Jean-Pierre, GIROD Claude, BUGUET Christophe,
CACHOT Jacques, CANQUE Richard, BOISSON Anthony, LABET Alain,
FERRAND Emilie, MULLOT Guy, HOUTART Isabelle, CANQUE Juliette

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jacques CACHOT

Monsieur Alain LABET, étant concerné, se retire et ne prend pas part au vote.

CONSIDERANT la demande d'échange de terrains formulée par la SCI LABET (échange entre la Commune et la SCI LABET),

CONSIDERANT que cet échange a pour but la construction d'un bâtiment d'exploitation viticole par la SCI LABET,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 10 voix pour :

- **ACCEPTE** l'échange de terrains suivant :

La SCI LABET cède à la Commune environ 67 m²

La Commune de Rotalier cède à la SCI environ 31 m²

Cet échange est conclu sans soulte de part et d'autre. Les frais afférents à la rédaction de l'acte par le notaire choisi par la SCI LABET ainsi que les frais de géomètre sont à la charge de la SCI LABET.

- **FIXE** les modalités suivantes :

Travaux à la charge de la SCI LABET : terrassement et mise en forme définitive. Talutage en appui sur bâtiment projeté en réemploi des déblais pour isolation thermique sur les 3 mètres de recul. Arasement de la partie revenant à la commune à l'issue de l'échange. Création d'une canalisation sur 30 mètres environ pour raccordement au réseau existant. Pas de clôture sur les nouvelles limites créées par l'échange.

Travaux à la charge de la Commune de Rotalier : raccordement au réseau existant sur la partie de parcelle revenant à la Commune à l'issue de l'échange et raccordement au regard tête du réseau d'eau pluviale existant et remplacement de la grille non conforme vis-à-vis des surcharges possibles.

L'échange et les travaux prévus assureront une meilleure faculté à
la VC n°22.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le  Berger Levrault
ID : 039-213904675-20240502-2024_008-DE

- **DESIGNE** le Maire pour signer l'acte d'échange auprès du notaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cet échange.

Cette délibération annule et remplace celle du 23/11/2023

**Fait et délibéré,
A ROTALIER le 02 Mai 2024,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,
Jean-Pierre BOUTTER**



**Le Secrétaire,
Jacques CACHOT**

